



# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Advant 5W-30, 5W-40 Euro</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Usage recommandé</b>	Lubrifiant
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Fabricant</b>	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone 1.800.574.5823 Numéro de téléphone d'urgence: 1.800.424.9300 (CHEMTREC) Numéro de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé
<b>Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Intervention</b>	Se laver les mains après utilisation.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités		64742-54-7	70-100
Huile minérale		Mélange	5-10
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		64742-55-8	1-5
Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc		68649-42-3	1-5
P-dodecylphenol		104-43-8	0.1-1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.  
\*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

---

#### 4. Premiers soins

---

<b>Inhalation</b>	S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
<b>Peau</b>	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Yeux</b>	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. En cas d'ingestion d'une grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter de manière symptomatique.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

---

#### 5. Mesures de lutte contre le feu

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

---

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque.  Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter une exposition prolongée. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

#### États-Unis - OSHA

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS Mélange)	MPT	5 mg/m3	

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.

#### ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS Mélange)	MPT	5 mg/m3	

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition****États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Arsenic (CAS 7440-38-2)

Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Lunettes à coques ou de sécurité.

**Protection de la peau****Protection des mains**

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

**Dangers thermiques**

Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

**9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Brun clair
<b>Odeur</b>	Pétrole
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'écoulement</b>	-36 °C (-32.8 °F)
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.

<b>Point d'éclair</b>	211.0 - 214.0 °C (411.8 - 417.2 °F) Pensky-Martens coupelle fermée
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	0.8532 - 0.8541 @ 15°C
<b>Solubilité</b>	Négligiable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	11.8 - 14.1 cSt @ 100°C 68.8 - 84.6 cSt @ 40°C

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Oxydes de phosphore.

---

## 11. Données toxicologiques

---

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.
<b>Peau</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 2000 mg/kg, ECHA > 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
		> 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 3.9 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
		> 2000 mg/kg, ECHA
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
		> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
		> 2000 mg/kg, ECHA
Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i> DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<i>Orale</i> DL50	Rat	3080 mg/kg
Huile minérale (CAS Mélange)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Contient <3 % (p/p) DMSO-extrait	

### Carcinogènes selon l'ACGIH

Arsenic (CAS 7440-38-2)	A1 Confirmé être cancérigène pour l'homme.
Cadmium (CAS 7440-43-9)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Plomb (CAS 7439-92-1)	A3 Cancérigène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

### Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Arsenic (CAS 7440-38-2)	Confirmé être cancérigène pour l'homme.
Cadmium (CAS 7440-43-9)	Probablement cancérigène pour l'homme.

### Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérigénicité

Arsenic and inorganic compounds, sous forme de As (CAS 7440-38-2)	Confirmé être cancérigène pour l'homme.
CADMIUM ET COMPOSÉS, sous forme de Cd, Fraction inhalable (CAS 7440-43-9)	Probablement cancérigène pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FAIBLEMENT ET LÉGÈREMENT RAFFINÉE (CAS 64742-55-8)	Probablement cancérigène pour l'homme.
PLOMB ET COMPOSÉS INORGANIQUES, EN TANT QUE PB (CAS 7439-92-1)	Cancérigène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

### Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Cadmium (CAS 7440-43-9)	Effet cancérigène suspecté chez les humains.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Effet cancérigène détecté chez les animaux.

### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérigénicité

Arsenic (CAS 7440-38-2)	Volume 23, Supplement 7, Volume 100C 1 Cancérigène pour l'homme.
Cadmium (CAS 7440-43-9)	Volume 58, Volume 100C 1 Cancérigène pour l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Volume 23, Supplement 7 - 2B Peut-être cancérigène pour l'homme.

### US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérigènes substance

Arsenic (CAS 7440-38-2)
Cadmium (CAS 7440-43-9)
Plomb (CAS 7439-92-1)

### États-Unis - Rapport NTP sur les cancérigènes : Cancérigène présumé

Plomb (CAS 7439-92-1)	Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérigène pour les humains
-----------------------	---

### États-Unis - Rapport NTP sur les cancérigènes : Cancérigène connu

Arsenic (CAS 7440-38-2)	Cancérigène connu chez l'homme.
Cadmium (CAS 7440-43-9)	Cancérigène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	Cancérigène connu chez l'homme.

### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Arsenic (CAS 7440-38-2)	Cancer
Cadmium (CAS 7440-43-9)	Cancer

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Tératogénicité</b>	Pas disponible.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas disponible.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Voir ci-dessous

### Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
Crustacés	CE50 Daphnia	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
Crustacés	CE50 Daphnia	1000 mg/L, 48 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves	
Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1.25 mg/L, 48 heures
P-dodecylphenol (CAS 104-43-8)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Saumon de l'Atlantique (Salmo salar)	0.14 mg/L, 96 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:</b>	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
<b>Ministère des Transports des États Unis. (DOT)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### 15. Informations sur la réglementation

<b>Règlements fédéraux canadiens</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
<b>Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée</b>	
Arsenic (CAS 7440-38-2)	Inscrit.
Cadmium (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3)	Inscrit.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Inscrit.
<b>Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée</b>	
Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3)	Inscrit.
<b>Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)</b>	
Non inscrit.	
<b>Gaz à effet de serre</b>	
Non inscrit.	
<b>Règlements sur les précurseurs</b>	
Non réglementé.	
<b>SIMDUT 2015 exemptions</b>	Sans objet
<b>Réglementations Fédérales des États-Unis</b>	
<b>TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)</b>	
Non réglementé.	



**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Arsenic (CAS 7440-38-2) Inscrit.  
 Cadmium (CAS 7440-43-9) Inscrit.  
 Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3) Inscrit.  
 Plomb (CAS 7439-92-1) Inscrit.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Arsenic (CAS 7440-38-2) Cancer  
 Cadmium (CAS 7440-43-9) Cancer  
 Plomb (CAS 7439-92-1) Toxicité pour la reproduction  
 Arsenic (CAS 7440-38-2) Foie  
 Cadmium (CAS 7440-43-9) Poumons  
 Plomb (CAS 7439-92-1) Système nerveux central  
 Arsenic (CAS 7440-38-2) Peau  
 Cadmium (CAS 7440-43-9) Rein  
 Plomb (CAS 7439-92-1) Rein  
 Arsenic (CAS 7440-38-2) Irritation des voies respiratoires  
 Cadmium (CAS 7440-43-9) Toxicité aiguë  
 Plomb (CAS 7439-92-1) Sang  
 Arsenic (CAS 7440-38-2) Système nerveux  
 Plomb (CAS 7439-92-1) Toxicité aiguë  
 Arsenic (CAS 7440-38-2) Toxicité aiguë

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger** Danger immédiat - Non  
 Risque différé - Non  
 Danger d'incendie - Non  
 Danger lié à la pression - Non  
 Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc	68649-42-3	1-5

**Autres règlements fédéraux****Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Arsenic (CAS 7440-38-2)  
 Cadmium (CAS 7440-43-9)  
 Plomb (CAS 7439-92-1)

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états****US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Arsenic (CAS 7440-38-2) Inscrit.  
 Cadmium (CAS 7440-43-9) Inscrit.  
 Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.  
 Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7) Inscrit.  
 Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3) Inscrit.  
 Plomb (CAS 7439-92-1) Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Arsenic (CAS 7440-38-2)  
 Cadmium (CAS 7440-43-9)  
 Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3)  
 Plomb (CAS 7439-92-1)

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Arsenic (CAS 7440-38-2) Inscrit.  
 Cadmium (CAS 7440-43-9) Inscrit.  
 Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3) Inscrit.  
 Plomb (CAS 7439-92-1) Inscrit.

**US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number**

Arsenic (CAS 7440-38-2)  
Cadmium (CAS 7440-43-9)  
Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3)  
Plomb (CAS 7439-92-1)

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Arsenic (CAS 7440-38-2) Inscrit.  
Cadmium (CAS 7440-43-9) Inscrit.  
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.  
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7) Inscrit.  
Plomb (CAS 7439-92-1) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Arsenic (CAS 7440-38-2)  
Cadmium (CAS 7440-43-9)  
Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3)  
Plomb (CAS 7439-92-1)

**US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance**

Arsenic (CAS 7440-38-2)  
Cadmium (CAS 7440-43-9)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Danger particulier**

Arsenic (CAS 7440-38-2)  
Cadmium (CAS 7440-43-9)

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Arsenic (CAS 7440-38-2) Inscrit.  
Cadmium (CAS 7440-43-9) Inscrit.  
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.  
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7) Inscrit.  
Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3) Inscrit.  
P-dodecylphenol (CAS 104-43-8) Inscrit.  
Plomb (CAS 7439-92-1) Inscrit.

**US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance**

Arsenic (CAS 7440-38-2)  
Cadmium (CAS 7440-43-9)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Arsenic (CAS 7440-38-2)  
Cadmium (CAS 7440-43-9)  
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)  
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)  
Plomb (CAS 7439-92-1)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Arsenic (CAS 7440-38-2)  
Cadmium (CAS 7440-43-9)  
Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3)  
Plomb (CAS 7439-92-1)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Arsenic (CAS 7440-38-2)  
Cadmium (CAS 7440-43-9)  
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)  
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)  
Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3)  
Plomb (CAS 7439-92-1)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Arsenic (CAS 7440-38-2)  
Cadmium (CAS 7440-43-9)  
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)  
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)  
Plomb (CAS 7439-92-1)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**



**AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Cadmium, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance**

Arsenic (CAS 7440-38-2)

Inscrit : Le 27 Février 1987

Cadmium (CAS 7440-43-9)

Inscrit : Le 1er octobre 1987

Plomb (CAS 7439-92-1)

Inscrit : Octobre 1, 1992

**États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène**

Cadmium (CAS 7440-43-9)

Inscrit : Mai 1, 1997

Plomb (CAS 7439-92-1)

Inscrit : Le 27 Février 1987

**États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine affectant le développement**

Plomb (CAS 7439-92-1)

Inscrit : Le 27 Février 1987

**États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine de la reproduction chez la femme**

Cadmium (CAS 7440-43-9)

Inscrit : Mai 1, 1997

Plomb (CAS 7439-92-1)

Inscrit : Le 27 Février 1987

**Inventaires**

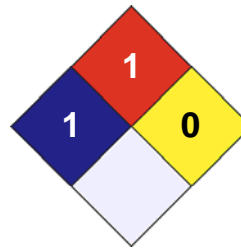
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X

**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Date de publication**

17-Juin-2019

**Version n°**

02

**Date en vigueur**

17-Juin-2019

**Préparée par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

**Autres informations**

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.